



JOURNÉES DES CHEMINS

ORGANISER UN CHANTIER :

MODE D'EMPLOI



Tous les documents utiles se trouvent sur www.journeesdeschemins.fr : descriptif de l'opération, fiche d'inscription chantier...

Tâches	Fait
1. Repérer lors de vos balades, un chemin obstrué par la broussaille, qui pourrait être intéressant pour la pratique de la randonnée (ou un chemin qui sert de dépôt d'ordures, à nettoyer)	
2. Vérifier en mairie (cadastre) le statut du chemin : chemin rural (CR), chemin d'exploitation (CE), ou chemin privé (dans ce dernier cas il y a un n° de parcelle)	
3. Obtenir l'accord du maire (pour un CR) ou du propriétaire du chemin (par principe, il vaut mieux viser un chemin rural que privé...)	
4. Vous pouvez également directement aller voir un maire et lui demander s'il a des chemins à rouvrir sur sa commune. On découvre parfois grâce au cadastre des chemins sympas dont on n'aurait jamais soupçonné l'existence !	
5. Dès l'accord obtenu, compléter la fiche-chantier et l'envoyer sans attendre au secrétariat, qui diffuse l'info aux adhérents locaux et sur le web.	
6. Informer les clubs locaux le plus largement possible, toutes activités confondues, la presse locale, et ne pas oublier les concessionnaires qui peuvent faire de l'affichage. Dossier de presse et modèle de communiqué sur demande.	
7. Le Codever assure les chantiers en matière de responsabilité civile (uniquement pour la période officielle), mais informez quand même votre assureur (Nota : les clubs adhérents Codever et souscripteurs d'un contrat RC chez notre partenaire Allianz (Cabinet F. Gagnon à Montargis) sont couverts par leur propre contrat, ainsi que les bénévoles venant leur prêter main forte sur leur chantier).	
8. J-2 semaines : relancer la presse locale en précisant les spécificités de votre chantier, sa nature et sa situation, et combien de personnes vous attendez. Ne pas hésiter à prévoir un vin d'honneur et y inviter des élus du secteur : maires, conseiller général, député...	
9. Les jours précédents, relancez les élus, les clubs. Relancer le communiqué à la presse locale à J-5. La veille, fléchez l'accès au chantier et vérifiez que les journalistes confirment leur venue (NB : il faut faciliter au maximum l'accès, quitte à aller les chercher sur la place du village ; un journaliste qui tourne en rond dans la campagne sans pouvoir vous joindre a vite fait de passer à autre chose...)	
10. Le jour J, tout le monde au boulot ! La convivialité reste le maître-mot... n'oubliez pas de faire des photos (de la plus grande résolution possible, soignez la mise en scène et le cadrage).	
11. Le plus rapidement possible après la fin du chantier, idéalement le dimanche soir ou le lundi matin : envoyez-nous un petit compte-rendu de la journée : kilométrage débroussaillé ou nettoyé, nb de participants, présence d'élus et de journalistes locaux, impressions, quelques photos numériques (de bonne qualité). Diffusez-le aux médias locaux.	
12. Envoyez-nous par la suite des copies des articles de la presse locale (par email ou courrier exclusivement, évitez le fax car les photos passent très mal), sans oublier d'y noter le nom du journal et la date de publication.	

PERSONNES RESSOURCES

Pour inscrire les chantiers et leur communication :

secrétariat Codever : Lucie DELAULLE au 09 650 444 76 - secretariat@codever.fr

Questions juridiques, assurances liées à l'organisation :

Charles Péot au 06 42 19 90 11 - charles.peot@codever.fr